

E FOOT 38

Procès Verbal N° 454



SAISON 2019-2020

*Journal officiel
du District de l'Isère de Football*



LE FOOT EN ISERE MOI J'ADHERE

L'HEBDOMADAIRE D'INFORMATION GENERALE DU FOOTBALL DEPARTEMENTAL

Table des Matières

Cette Semaine :

COMITE DE DIRECTION	3
SECRETARIAT ADMINISTRATIF	7
COMMISSION D'APPEL	10
COMMISSION DES ARBITRES	10
COMMISSION F.M.I.	14
COMMISSION DELEGATIONS	15
COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION	17
COMMISSION FEMININES	18
COMMISSION FOOT ENTREPRISE	19
COMMISSION FUTSAL	21
COMMISSION DES REGLEMENTS	21
COMMISSION SPORTIVE ET COUPES	25
STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS	27
COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE	29
COMMISSION TECHNIQUE	29
COMMISSION DES TERRAINS	33

COORDONNÉES DISTRICT

2 BIS RUE PIERRE DE COUBERTIN
38360 SASSENAGE
TEL : 04 76 26 82 90 - FAX : 04 76 27 04 62
EMAIL : district@isere.fff.fr



ETHIQUE
SECRETARIAT
TRESORIER
APPEL
ARBITRES
DISCIPLINE
TERRAINS
FEMININES
ENTREPRISES-FUTSAL
REGLEMENTS
SPORTIVE
STATUT DE L'ARBITRAGE
TECHNIQUE

04 76 26 87 70
04 76 26 82 90
04 76 26 82 92
04 76 26 87 72
04 76 26 82 94
04 76 26 82 97
04 76 26 82 95
04 76 26 87 73
04 76 26 87 74
04 76 26 82 96
04 76 26 87 71
04 76 26 87 75
04 76 26 82 99

NOS PARTENAIRES



COMITE DE DIRECTION

RÉUNION DU 27 SEPTEMBRE 2019

Au siège du District de l'Isère

Sous réserve d'approbation par le Comité de Direction

PRESIDENT

M. MUFFAT- JOLY

PRESENT(E)S

Mme BRAULT

MM. AGACI –BOUAT –BOULORD - CICERON –
DA CUNHA VELOSO – GIROUD GARAMPON -
ISSARTEL - KODJADJANIAN - LOUIS - MALLET –
MAZZOLENI - MONIER - MONTMAYEUR–RAYMOND -
SOZET - TRUWANT – VACHETTA

EXCUSES

MM : BALDINO- BOURGEOIS - CHASSIGNEU - HESNI -
SCELLIER - VEYRIER

ASSISTE

Mme BELOT

Séance ouverte à 18h30

Le Président souhaite la bienvenue à tous les participants et annonce que Mr Ben El Hadj Zyed est reçu ce soir. Celui-ci souhaite avoir un droit de réponse suite à une remarque à son encontre lors du PV précédent :

« M. Vachetta : S'étonne de la nomination en arbitrage du major des D1 en citant divers cas où des manquements à la tenue de la feuille de match ou FMI ont été relevés ».

M. Ben El Hadj prend la parole : Il souhaite dans un premier entendre l'intervention de M. Vachetta et souhaite des explications quand celui-ci parle d'étonnement. En réponse M. Vachetta lui signifie qu'en effet il est étonné que ce dernier puisse être Major des D1 en ayant eu quelques manques administratifs et estime que la feuille de match qu'elle soit faite sur papier ou informatique doit être vérifiée par l'arbitre.

M. Ben El Hadj rappelle que les années précédentes le Règlement intérieur de la CDA pour les arbitres en D1 ne prévoyait pas de sanction en ce qui concerne la FMI. Le dernier Règlement quant à lui en effet amène bien une sanction, mais au moment de sa nomination ce Règlement n'était pas encore en vigueur, les critères définis ont donc bien été respectés. M. Ben El Hadj souhaitait apporter ce soir à tout le Comité cette information afin de lever un éventuel doute quant à sa nomination.

Il remercie le Président de lui avoir permis de donner son droit de réponse et quitte la séance.

ORDRE DU JOUR

1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE DE DIRECTION DU 3 SEPTEMBRE 2019 :

Le Compte rendu est approuvé à l'unanimité.



2-COURRIERS ET INFORMATIONS DIVERSES

Courriers :

- Invitation du club de Reventin à la soirée de remise du chèque de l'A.P.P.E.L, le vendredi 4 octobre à 19h30. Représentera le District : M. Vachetta.
- Courrier de St Quentin sur les catégories d'âge, sur le fait d'interdire les U15 en U18. Réponse lui a été apportée par la commission sportive.

Mises à jour membres de commissions :

- Courrier de démission de M. Agaci au poste de co-président de la commission sportive. Est appelé à faire partie de la commission d'Appel. Accord de M. Agaci. Validé par le CD.
- Courrier de M. Monier : précise que M. Rochette ne fait plus partie de la commission foot entreprises pour raisons professionnelles.
- Commission de délégation : Son président demande la validation de M. Girard Veyret Validé à la majorité. 3 Abstentions.
- Candidature de José Tapia au poste d'observateur. Demande transmise à la CDA.

Informations diverses du Président :

- **Courrier de la Ligue**, informant du groupe de travail concernant les désignations d'arbitres par académies. Les CDA doivent être représentées.
- **Action Bénévoles à Clairefontaine**, la liste sera communiquée semaine prochaine, la date butoir étant ce jour, des candidatures peuvent encore arriver lundi par courrier.
- Intervention de M. Vachetta concernant les votes, souhaite que désormais les votes se fassent par bulletin secret. C'est acté.

3 – VALIDATION DE L'ETDA ET DU REGLEMENT INTERIEUR

Le Président annonce que ni l'ETDA ni le Règlement intérieur de la CDA ne seront validés ce soir compte tenu de l'absence de représentant des arbitres

4 – INDEMNITES DES ARBITRES

Le vote acté lors du précédent CD est remis en question. M Mete, Président de la commission des arbitres étant en désaccord avec la proposition faite par son vice-président lors du dernier Comité, soit de valoriser seulement les arbitres officiant en D1 et D2. M.Mete, souhaite quant à lui une revalorisation pour tous les arbitres.

La décision prise lors du CD du 3 septembre est alors annulée. Une nouvelle décision sera prise ultérieurement dès lors qu'une nouvelle proposition du Président de la CDA sera en mesure d'être débattue.

5- REUNIONS D'AVANT SAISON

M. Mallet précise que seules les réunions des Seniors D1-D2-D3 et D4 ont été dispensées, celles des jeunes restent à venir.

Il rappelle le nombre de réunions et la répartition des groupes.

Divers intervenants prennent la parole.

Retour sur quelques questions intéressantes qui ont été posées suivi par les points négatifs rencontrés lors de ces réunions.

En Résumé le diaporama semble être trop long, l'écoute est disparate en fonction des niveaux. Les niveaux supérieurs ont un sentiment de redite, alors que les bas niveaux sont très attentifs. Après divers échanges, il est convenu qu'une nouvelle organisation sera à revoir pour la saison prochaine, animer différemment et penser à + de temps d'échanges.

6- PRESENTATION BILAN + PREVISIONNEL

Intervention de M. RAYMOND qui fait une présentation détaillée du Bilan et du Prévisionnel qui seront portés à la connaissance des clubs lors de la prochaine Assemblée Générale.

7- QUESTIONS DIVERSES

Intervention de M. Sozet : revient sur la gestion des terrains suspendus. Lors du Comité du 26 oct 2018 il était convenu que la commission sportive conserve cette gestion et dédie un de ses membres à l'appliquer, seulement il semblerait que ce ne soit pas vraiment le cas et que d'autres commissions soient obligées d'intervenir. M. Sozet souhaite alors que cette charge soit désormais attribuée à une autre commission, il est alors convenu que la commission des règlements prendra en gestion ce contrôle.

Intervention de M. Da Cunha Veloso (représentant des arbitres au Comité de Direction): fait la lecture d'un courrier qu'il adresse au Comité.

Il rappelle tout d'abord que toutes les commissions sont sous la tutelle du Comité.

- Il signale un non-respect du règlement intérieur de la CDA concernant les désignations, cite des exemples.
- Lors de l'AG de la CDA à Rives, il a été annoncé la fin des questionnaires sur table, ils se feront désormais sous forme de vidéos envoyés par mail. M. Veloso interroge sur le bien-fondé de ce changement, a-t-on pensé aux arbitres qui n'ont pas de postes informatiques qui passent par leur club pour connaître leurs désignations ? Rappelle que nous sommes en District !!! Et par ailleurs ce questionnaire permet aux arbitres de revoir toutes les lois du jeu avant de commencer une nouvelle saison, il fait aussi partie du règlement de la CDA (article 37 : du questionnaire sur table) et le supprimer serait un non-respect du RI et perdre en qualité d'arbitrage dans notre district.
- Interroge sur la proposition de composition de l'ETDA qui comporte 6 arbitres non isérois. Rappelle qu'en Isère nous avons 7 arbitres fédéraux et 28 arbitres de Ligue, comment se fait-il que nous ne soyons pas capables d'organiser une ETDA avec les arbitres de notre District ?

Suite à la lecture de son courrier, divers échanges se font, Le Président annonce alors qu'à compter de janvier, toutes les formations initiales de l'arbitrage seront gérées par la Ligue avec l'IR2F (Institut Régional de formation football). Elle prendra en charge toute la partie logistique, organisationnelle et financière. Le District quant à lui devra simplement lui fournir les dates, le lieu et la liste des formateurs.



M. Giroud-Garampon revient sur le fait que certaines annonces sont faites sans même avoir été validées par le Comité de Direction. Demande si ce fonctionnement convient ? Ce n'est pas son cas ... !

Il est convenu de convoquer la CDA au complet afin de mettre à plat certains dysfonctionnements.

Intervention De M. Giroud-Garampon : réception d'un mail d'un club qui demande des explications sur le refus de report d'un match en U18 D1 qui avait l'accord du club adverse alors qu'un autre match en U15 D1 a lui été reporté. Pour rappel il avait été décidé depuis plusieurs saisons qu'aucun report ne serait accepté pour les 1ères journées sur les niveaux 1 et 2 des jeunes.

La commission sportive est chargée de vérifier mardi en commission et d'apporter une explication.

Intervention De M. Truwant : évoque le problème de l'obligation de l'éducateur dans les catégories Seniors D1 et D2. Cite le cas d'un club dont l'éducateur diplômé quitte le club fin de saison pour aller au plus offrant. Le club se retrouve alors sans éducateur diplômé et avec les sanctions qui s'imposent pour la saison qui suit. T. Truwant suggère une dérogation pour ce cas. G. Bouat rappelle le règlement et le problème des dérogations pour des éducateurs sans diplômes qui ont fait monter l'équipe.

Un débat s'ouvre autour des 3 points ci-dessous :

a. Incohérence sur nos règlements concernant la dérogation possible en D1. En effet la D2 étant déjà concernée par l'obligation d'un éducateur CFF3, le texte « Les clubs accédant à cette division peuvent être autorisés, sur demande auprès du District, à ne pas utiliser durant la première saison d'accession les services d'un éducateur fédéral diplômé, mais de l'éducateur qui a fait monter l'équipe » ne peut pas s'appliquer en D1.

Une réécriture du texte doit être faite par la mission juridique

b. Interprétation du sens du mot éducateur dans la phrase « **éducateur qui a fait monter l'équipe** »

- 1) Educateur obligatoirement diplômé (CFF1 ou autre)
- 2) Educateur non diplômé (exemple dirigeant)
- 3) Educateur avec ou sans diplôme

Les membres présents sont en désaccords sur l'interprétation ce qui crée une polémique sur l'application des règlements.

c. Dérogation possible compte tenu des montées supplémentaires réalisées pour la nouvelle pyramide des championnats cette saison.

Proposition de décider d'autoriser les personnes inscrites en formation + certification validée cette saison, qui entraînent en seniors D1 et D2, de couvrir leur club pour la saison 2019-2020.

Le Président décide de passer au vote la possibilité de déroger :

Pour : 4 voix

Contre 13 voix

Abstention : 2 voix

Aucune dérogation n'est accordée.

Le Président informe qu'un deuxième CFF3 sera dispensé par la commission technique cette saison.

Intervention du Président et de M. Bouat sur les licences.

En baisse date à date par rapport à la saison dernière, 5500 licenciés de moins.

Intervention de M. Bouat :

Souhaite que le Comité de Direction dépose un vœu pour l'Assemblée d'Hiver de la Laurafoot afin que chaque District à partir de 25000 licenciés soit dans l'obligation de faire un championnat U15-U17- et U20. Acté par le Comité.

Intervention du Président : revient sur la dernière intervention de M. Benzekri lors de sa présentation du pôle formation, a dit seulement qu'il souhaitait être responsable du Pôle formation et en aucun cas candidat au poste de Conseiller technique en arbitrage.

Il n'y a plus de questions,

Le Président clôture le Comité de Direction.

Fin de séance 21h45

SECRETARIAT ADMINISTRATIF

MARDI 1^o OCTOBRE 2019

Assemblée Générale d'Hiver Vœux des clubs

En prévision de l'Assemblée Générale d'Hiver du District qui aura lieu le 7 décembre 2019.
et en application de l'article 12.5.2 des statuts du District

Les propositions de modifications aux règlements du District et les questions diverses doivent parvenir au Comité de Direction au moins trente (30) jours avant la date de l'Assemblée Générale.

Afin que ces questions, vœux, soient préalablement étudiés par la mission juridique nous vous remercions de les faire parvenir pour le **18 octobre au plus tard**.

RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

Autres E-mails	
DISTRICT	district@isere.fff.fr
PRESIDENT	president@isere.fff.fr
VICE PRESIDENT DELEGUE	herve.giroud-garampon@isere.fff.fr
TRESORIER	jraymond@isere.fff.fr
COMPTABILITE	comptabilite@isere.fff.fr
SECRETAIRE GENERAL	secretaire-general@isere.fff.fr
RESPONSABLE ADMINISTRATIVE	elisabeth.belot@isere.fff.fr
CONSEILLER TECHNIQUE FEDERAL	thomas.bartolini@isere.fff.fr
EDUCATEUR SPORTIF	david.cazanove@isere.fff.fr
CONSEILLER DEPARTEMENTAL FOOTBALL ANIMATION	jeremy.hugonnard@isere.fff.fr
CONSEILLER TECHNIQUE DE L'ARBITRAGE	nicolas.brotons@isere.fff.fr



E-mails Commissions	
APPEL	appel@isere.fff.fr
ARBITRES	arbitres@isere.fff.fr
DELEGATIONS	delegations@isere.fff.fr
DISCIPLINE	discipline@isere.fff.fr
FOOT ENTREPRISE	foot-entreprise@isere.fff.fr
FUTSAL	futsal@isere.fff.fr
SPORTIVE	sportive@isere.fff.fr
TERRAINS	terrains@isere.fff.fr
FEMININES	feminines@isere.fff.fr
ETHIQUE ET PREVENTION	ethique@isere.fff.fr

Pour information: Si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.

TRESORERIE

FORFAIT JOURNEE

Les 28-29 Septembre 2019

Amende 32 €

GRESIVAUDAN	D4
ASCOL	D5
NIVOLAS	U20
CLAIX	FEM A11
GIERES	U18D3
UNIFOOT	U18D3
GR FURE ISERE	U18D3
REVENTIN	U18D3
VALLEE DE L'HIEU	U18D3
SASSENAGE	U13N3
VILLEFONTAINE	U13N3

FORFAIT GENERAL U18 – U15 - U13

Du 26 au 30 Septembre 2019

Amende 68 €

UNIFOOT	U18D3
PONT DE CLAIX	U15D2
SASSENAGE	U15D3
VILLENEUVE	U13N3

NON SAISIE DE RESULTATS SUR FOOTCLUBS

Du 28-29 Septembre 2019

Amende 11 €

SASSENAGE	U13N2
FC2A	U13N1
VALLEE BLEUE	U13N1

VALLEE BLEUE	U13N3
ASCOL	U13N3

CHANGEMENT DE NIVEAU

Amende 42 €

SASSENAGE	De U13N2 à U13N3
-----------	------------------

FMI NON RETOURNEE

Du 28 Septembre 2019

Amende 75 €

UNIFOOT	U18D3
---------	-------

FMI NON PREPAREE

Du 28-29 Septembre 2019

Amende 75 €

UNIFOOT	D4
BOSS	D5
NIVOLAS	U20

FM NON RETOURNEE

Du 21 Septembre 2019

Amende 75 €

VOREPPE 1	U13N1
VOREPPE 2	U13N2
BOURGAIN 1	U13N1
BOURGAIN 2	U13N1
VILLENEUVE	U13N2
VALLEE DE L'HIEU	U13N2

CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE AU 16 SEPTEMBRE 2019**(Clubs débiteurs de plus de 100 €)****17-3 – Procédures et Sanctions :**

a) En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des Règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 3 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.

Les clubs ci-dessous se verront retirer 3 (trois) points au classement concernant toutes leur équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier (ci-dessus), avec date d'effet le 30 Septembre 2019.

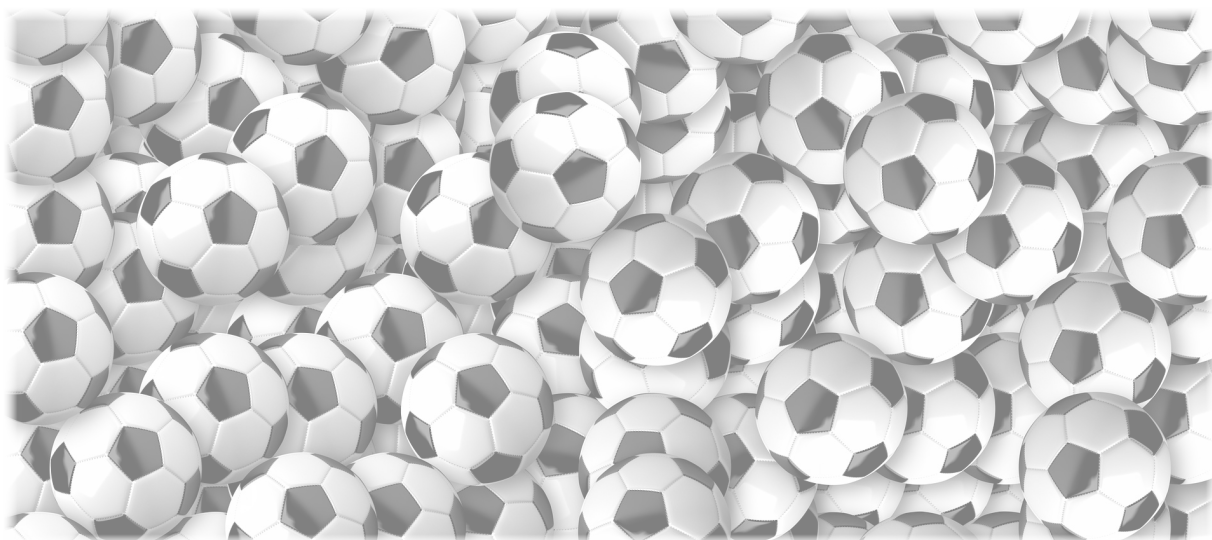
539465 MISTRAL FC (sous réserve d'encaissement)
560144 FC VIRIEU VALONDRAS (sous réserve d'encaissement)
582106 EYZIN SAINT SORLIN FC (sous réserve d'encaissement)
760107 VOUREY FOOT (sous réserve d'encaissement)
518931 NIVOLAS CS (sous réserve d'encaissement)
536259 ST MAURICE L'EXIL (sous réserve d'encaissement)
582776 FC AGNIN (sous réserve de virement)
611524 BELLEDONNE MEYLAN (sous réserve d'encaissement)

CORRESPONDANCES**TRANSMISES AUX COMMISSIONS :**

DISCIPLINE : CELIK M. – HOCINE H. – BRIOUA M. – SAIDIA K. – ROSSINI J. – VERNOTTE A. – CRESPO F. – ZULIN C. – GHANDOUR L. – MAYETTE B. – KEITA I. – ARNAUD V. – CARRERE S. – BEDAR N. – LEVYN D. – CHELLOUG S. – GUILLOT F. – BEN FREDJ C. – THOMET J. – ARNAUD V.

APPEL : PIERRE CHATEL – PIERRE CHATEL – SUSVILLE MATHEYSINE

REGLEMENTS : GIERES – BOURGOIN ASP – CESSIEU – BOURGOIN ASP – BESSAOUD A. – ECBF – BEAUVOIR – GR ARTAS CHARANTONNAY NORD DAUPHINE – GIERES – SUSVILLE MATHEYSINE - SASSENAGE



COMMISSION D'APPEL

04.76.26.87.72 – Mardi à partir de 16H.

REUNION DU MARDI 1^{ER} OCTOBRE 2019

Président : M. VACHETTA.

Présents : A. SECCO (secrétaire), J. LOUIS, V. SCARPA, J.M. KODJADJANIAN, R. NODAM, G. BISERTA.

Excusés : H. COBAN, F. MOREL.

APPEL REGLEMENTAIRE

AUDITION DU LUNDI 01/10/2019

RELEVÉ DE DECISION

DOSSIER N°01 : Appel du club des TURCS DE GRENOBLE et du club de PIERRE-CHATEL en date du 20/09/2019 contestant la décision prise par la commission départementale des règlements lors de sa réunion du 17/09/2019.

Match : PIERRE CHATEL / TURCS DE GRENOBLE – SENIORS – D4 - Poule B du 08/09/2019.

Sur la sanction suivante: Match perdu aux deux équipes.

La commission départementale d'appel :

- Infirme la décision de la commission départementale des règlements prise lors de sa réunion du 17/09/2019.
- Donne match à jouer à une date fixée par la commission sportive.
- Met les frais inhérents à la présente procédure à la charge des deux clubs.

ATTENTION : le document ci-dessus permet de prendre connaissance des décisions de la Commission Départementale d'Appel, à titre informatif, et ne remplace pas la décision motivée qui est notifiée aux parties par la boîte mail des clubs.

Le Président
Michel VACHETTA

Le Secrétaire
André SECCO

COMMISSION DES ARBITRES

PERMANENCE DU MARDI 1^{ER} OCTOBRE 2019

Président : METE Orhan.

Secrétariat : J. SABATINO

Présents : A. AMARI – A. MAREY – J. CHARLES.

Rappel: consultation des désignations. La CDA rappelle à tous ses arbitres, que les désignations sont susceptibles d'être modifiées sur MyFFF jusqu'au samedi 10h. Vous devez donc impérativement consulter vos désignations jusqu'à ce moment. Au-delà, le désignateur vous appelle en cas de modification.

Rappel: rédaction et envoi des rapports. La CDA demande à l'ensemble de ses arbitres, de rédiger vos rapports dans le document prévu à cet effet sur le site du District, rubrique Arbitrage > Docs Arbitres > Rapports Disciplinaires d'Arbitrage. La CDA demande à ses arbitres d'envoyer leur rapport à l'adresse : discipline@isere.fff.fr

COORDONNEES CDA 2019-2020 :

De nombreuses personnes recontactent les anciens membres de la commission des arbitres à tort. Nous vous transmettons à nouveau ci-dessous le tableau de l'actuelle CDA avec les attributions pour la saison 2019-2020.

Veuillez noter le nouveau numéro de téléphone de Monsieur **AMARI Abdelkader**, désignateur des arbitres D3-D4-D5 et Féminines :

Tél : 07 85 98 74 44 (17h à 20h)

Mail : kade380920@gmail.com

COMMISSION DES ARBITRES

MEMBRES DU BUREAU DE LA C.D.A.			
	NOM Prénom (Fonction)	Téléphone	Mail
1	METE Orhan Président de la CDA Responsable organisation des événements CDA	07 83 93 27 86	orhanmete1975@gmail.com
2	MAREY Arnaud Vice-Président délégué Désignations arbitres D1-D2-AA	06 17 14 62 03	designations38@gmail.com
3	SABATINO Joseph Vice-président Responsable rédaction PV, statuts Représentant à la Commission de discipline	06 82 40 62 73	sabatino.joseph@bbox.fr
4	BENZEKRI Mustapha Responsable formation (Cap Ligue et ETDA)	07 51 87 77 49	mustaphabenzekri@gmail.com
5	AMARI Abdelkader Désignations des arbitres D3-D4-D5 et Féminines	07 85 98 74 44 17h00 à 20h00	kade380920@gmail.com
6	CUSANNO Stéphane Désignations arbitres JAD1-JAD2 – Séniors J1-J2 Catégories : U15-U18-U20	06 46 41 36 44	designateursjeunesarbitres38@hotmail.com
7	NASRI Riad -Désignations arbitres foot entreprise -Adjoint aux désignations arbitres Catégories : U15-U18-U20	<u>Uniquement</u> <u>Foot entreprise :</u> 06 21 62 45 26	<u>Uniquement Foot entreprise :</u> riadnasri.polebatterie38@orange.fr
8	COBAN Hüseyin Désignations futsal, Commission d'appel	06 79 74 75 77	hey38130@msn.com
9	BARENTON Edgar Suivi administratif des arbitres (observations, notes questionnaires...) Désignations des observateurs CDA	07 86 49 43 90	edgar.barenton@gmail.com
10	CHARLES Jacques Secrétariat CDA, enquêtes	06 87 88 47 39	jacques.charles0982@orange.fr
11	SABRI Karim Membre non-arbitre	06 14 99 02 26	ksabri4@laposte.net
12	BOURGEOIS Samuel Technicien		
13	BROTONS Nicolas CTDA		



Rattrapage des tests physiques (modification)

Rattrapage suspendu jusqu'à nouvel ordre.

Tout arbitre absent à l'AG et aux tests physiques ne sera plus désigné en attendant le rattrapage.

Information sur les désignations

- Les arbitres officiant en D1 et D2 (R3 pour les AAD1) peuvent contacter Arnaud MAREY
- Ceux officiant dans les autres compétitions masculines et féminines contactent Kader AMARI.
- **Les JAD1 et 2 et séniors J1 et J2 contactent Stéphane CUSANNO**
- Le futsal est géré par Hüseyin COBAN
- Le foot entreprise est du ressort de Riad NASRI.

Formation initiale de nouveaux arbitres

Inscriptions: voir site du District : <https://isere.fff.fr/simple/formation-initiale-arbitrage-octobre-novembre-2019/>

Stage formation des 19, 26 octobre et 2 novembre 2019

Liste des candidats inscrits :

NOM	PRÉNOM	CLUB QUI INSCRIT LE CANDIDAT	OBSERVATIONS
GUFFROY	LUCIE	FC BOURGOIN	DOSSIER COMPLET
YUKSEL	ALAIN	FC ECHIROLLES	DOSSIER INCOMPLET : MANQUENT CERTIFICAT MÉDICAL + PHOTO
VARESANO	CLEMENT	OC EYBENS	DOSSIER COMPLET
HYSENJ	AMIR	BOURG OISANS	DOSSIER COMPLET
PEREZ	THOMAS	BALMES NORD ISERE	DOSSIER COMPLET
ABDOU	LOTFI	VILLENEUVE AJA	DOSSIER COMPLET
EKINCI	DENIS	FC BOURGOIN JALLIEU	DOSSIER COMPLET
HERIVALT	ALEXIS	BIZONNES	DOSSIER COMPLET
OZEN	FURKAN	BOURGOIN FC	DOSSIER COMPLET
SONZOGNI	THIBAUT		DOSSIER COMPLET

COURRIERS DIVERS :

FFF /FOOT 2000 : Indisponibilités Arbitres/ Observateurs.

LAURA FOOT : service compétitions, tirage 2ème tour coupe GAMBARDELLA.

COURRIERS CLUBS :

US SASSENAGEOISE : nous signale le forfait général équipe U15 2 – D3 PD, pris note.

AS ST LATTIER : demande arbitre seniors D5 PC, transmis au responsable concerné pour suite à *donner dans la mesure de ses possibilités*.

US REVENTIN : demande arbitre seniors D4 PE, vous aviez un arbitre le week-end dernier, transmis au responsable concerné pour suite à donner dans la mesure de ses possibilités.

ST GEOIRE EN VALDAINE : demande arbitre seniors D5 PC DU 06/10/2019, transmis au responsable concerné pour suite à donner dans la mesure de ses possibilités.

US LA MURETTE : absence arbitre match seniors D3 PB, US la Murette 2 – Versau 2, l'arbitre étant désigné 2 fois et pas au même moment n'a pas vu la 2^{ème} désignation sur MYFFF, voir courrier ci-dessous.

JOGA : demande de mettre en conformité leur arbitre futsal du club, concernant la ligue, transmis au responsable pour faire le nécessaire.

AS SUSVILLE MATHEYSINE : rapport suite au match D3 PA, ST QUENTIN – AS SUSVILLE, transmis au responsable concerné qui vous a répondu par mail pour les explications sur les problèmes rencontrés.

ASSOCIATION SOURDS DE GRENOBLE : demande 2 arbitres futsal le samedi 12/10/2019 à 15h00 au gymnase de la Houille Blanche, 28 rue Anatole France Grenoble, transmis au responsable concerné pour suite à donner.

FC CROLLES BERNIN : courrier d'appui pour faute technique, match U18D1 Vallée de Gresse – Crolles du 29/09/2019, transmis au responsable et concerne la commission des règlements.

ATTENTION

L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES TES SUR LA TOUCHE
LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.

COURRIERS ARBITRES :

ROBERT Natacha : documents pour candidature arbitre, transmis au responsable concerné.

ROSSINI Jade : demande son écusson d'arbitre officiel, transmis au responsable pour envoi.

GUIRADO-PATRICO Nathan : certificat médical pour blessure au genou, indisponibilité d'une durée de 12 mois.

DARTOIS Vincent : courrier pour absence au stage arbitres et tests physiques, avec indisponibilité jusqu'à nouvel ordre, pris note.

BOUTRIG Nasreddine : problèmes de déplacements pour ses désignations, pourrait arbitrer sur l'agglomération grenobloise, transmis au responsable concerné pour suite à donner.

GUILLOT Farah : rapport de match U18D1 Vallée de la Gresse – Crolles, transmis au responsable concerné et la commission des règlements.

MEKKI Habib : certificat médical pour indisponibilité de 2 semaines, transmis au responsable concerné.

MAREY Alan : courrier concernant son match qui n'a pas eu lieu du fait du forfait du club recevant, match U20P B Nivolas -Domarin, les frais de déplacement de l'arbitre de 31 € incombent le club qui est forfait, transmis au responsable concerné pour suite à donner.

LUCHINI Corentin : courrier concernant son absence le vendredi 27/09/2019 au district à la réunion CAP Ligue, pris note, transmis au responsable concerné pour suite à donner.

FARES Mourad : demande pour arbitrage en foot entreprise, transmis au responsable concerné pour suite à donner.

BOSH Franck : courrier pour absence au match du samedi soir US la Murette2 – Versau 2, sa désignation a été doublée et n'étant pas au courant, il ne l'a pas vue sur MYFFF. Pris note de ton regret de pas avoir pu être présent au match, le désignateur t'appellera si cela se reproduit.



COMMISSION F.M.I.

RÉUNION COMMISSION DU 01 OCTOBRE 2019

Président : M. MALLET

Présents : MM. BOULORD, MONTMAYEUR ; GIROUD GARAMPON

COMMUNIQUE IMPORTANT

TROP C'EST TROP

Nous avons mis en place une permanence afin de vous aider à régler des problèmes urgents mais dont la solution ne peut pas vous être connue.

Nous constatons que beaucoup d'appels sont dûs à la **négligence** apportée par certains d'entre vous dans la préparation des matches, Marc Mallet ayant eu ce week end 86 appels qui ne concernaient que des problèmes de FMI et la grande majorité provenait :

- de l'absence de préparation d'équipes,
- de mot de passe resté inchangé,
- de gestion de la fmi sur footclubs mal renseigné,
- de la non récupération des données dans le respect des dispositions que nous avons mises en place et qui permettent un fonctionnement pratiquement parfait.

Vous trouverez ci-joint, une nouvelle fois, les obligations que nous demandons d'appliquer scrupuleusement.

A compter du week end des 5 et 6 octobre, tout non-respect de ces instructions qui entrainera un contact téléphonique inopportun sera passible d'une sanction prévue à l'article 139 bis des RG de la FFF.

Le bureau du comité de direction

CONVOCATIONS

En accord avec la CDA, la commission FMI recevra au District de l'Isère le mardi 15 octobre à 18h30 Mr BOUTRIG Nasreddine et à 19h15 Mr GIROUD Mickael ainsi que GIROUD Raphael et SHAIEK Wissem à 19h30

FMI - RAPPEL IMPORTANT DE DÉBUT DE SAISON Pour les CLUBS

Chaque utilisateur étant amené à utiliser la FMI doit avoir vérifié la validité de son mot de passe avant le jour J-3 (par exemple le jeudi pour le dimanche) :

- Pour les utilisateurs qui ont l'habitude d'accéder à Footclubs : en se connectant à Footclubs (<https://footclubs.fff.fr>)
- Pour les utilisateurs FMI exclusivement (Invité FMI) : en utilisant le module dédié dans la rubrique assistance de la FMI (<https://fmi.fff.fr/assistance>)

ATTENTION :

L'équipe recevante est en charge de la FMI, c'est la seule qui doit réaliser les opérations de récupération de données. L'équipe visiteuse ne doit faire que des préparations via l'interface WEB.

I. PREPARATION DES EQUIPES BONNES PRATIQUES**- L'EQUIPE RECEVANTE ET L'EQUIPE VISITEUSE**

La préparation des équipes doit être réalisée via l'interface web (<https://fmi.fff.fr>) **UNIQUEMENT.**

Ceci permet de récupérer les données en temps réel et d'éviter des échanges de données inutiles sur la tablette :

- Pour les matchs du samedi => dès le mardi et jusqu'au vendredi soir 21H au plus tard
- Pour les matchs du dimanche => dès le mercredi et jusqu'au samedi soir 21H au plus tard

II. RECUPERATION DES RENCONTRES ET CHARGEMENT DES DONNEES DU MATCH**- UNIQUEMENT L'EQUIPE RECEVANTE**

Les actions de récupération des rencontres et de chargement des données du match ne sont nécessaires **qu'une seule fois**. Elles ne doivent être réalisées que sur la tablette de l'équipe recevante :

- Pour les matchs du samedi => entre le vendredi 22 heures et le samedi 10 heures **impérativement, puis désactiver le wifi**
- Pour les matchs du dimanche => entre le samedi 22 heures et le dimanche 10 heures **impérativement, puis désactiver le wifi**

IMPORTANT : Si la récupération des données par le club recevant n'inclut pas les dernières modifications faites par l'équipe visiteuse, **il est inutile de récupérer de nouveau les données**, il suffit d'aller directement dans la partie feuille de match de la FMI pour modifier les compositions avant la rencontre au stade si besoin, l'équipe adverse fera ces ajustements.

En cas de match non joué (forfait ou report de match), **la F.M.I. doit être faite le jour même.** Impossible de la faire le lendemain.

La F.M.I. doit être envoyée impérativement avant le lundi 13 h 00

COMMISSION DELEGATIONS

REUNION DU MARDI 01 OCTOBRE 2019

PRESIDENT : CICERON FABIEN Portable : 06.33.54.57.25

MEMBRES : MM. HESNI MOHAMMED, BOULORD JEAN MARC, MONTMAYEUR MARC

Permanence Commission : 04.76.26.87.75 : tous les mardis de 16h à 20h00

Merci de FAIRE IMPERATIVEMENT toutes vos demandes de délégué sur l'adresse mail ci-dessous :

E-mail : delegations@isere.fff.fr

DEMANDE DE DELEGUES

Les demandes de Délégué doivent se faire par **mail officiel ou courrier avec entête du Club.**

Aucune autre demande ne sera prise en compte.

Pour le championnat : la demande doit être faite 1 mois avant la date de la rencontre.

Pour les coupes : la demande dans les 5 Jours qui suivent le tirage des rencontres.



Mesdames, Messieurs les Correspondants de Clubs :

N'oubliez pas d'avertir les officiels afin de leur confirmer :
L'heure et le lieu de la rencontre.

Vous avez leurs coordonnées sur le Site du District

DOCUMENTS, Trombinoscope des Délégués 2018-2019.

Communication pour les délégués :

Les délégués qui sont en D1 et D2 doivent contrôler l'éducateur qui est présent sur le banc afin de vérifier que ce soit bien l'éducateur déclaré à la commission des règlements avec le diplôme demandé pour ces divisions. Il faudra noter que les éducateurs diplômés sont bien présents à la rencontre dans l'onglet « Règlements Locaux » en précisant nom prénom et club

DESIGNATIONS :

Samedi 05 octobre 2019				
Catégorie	Club recevant	Club visiteur	Délégué désigné	Répartition des frais
U20 Poule B	NIVOLAS 2	SASSENAGE	MALLET Marc	Frais aux 2 Clubs
U18 N. PILOT	VOREPPE	SEYSSINS	DUTCKOWSKI Yoan GIRARD VEYRET Norbert	Frais aux 2 Clubs
U18 N. PILOT	LA SURE	VINAY	BLANCHEFLEUR Bernard	Frais aux 2 Clubs
U15D1 Poule B	ST MAURICE L'EXIL	DOMARIN	CICERON Fabien	Frais aux 2 Clubs
D1 Poule B	NIVOLAS	UNIFOOT	AVETTAND Julien	Caisse de Péréquation

Dimanche 06 octobre 2019				
Catégorie	Club recevant	Club visiteur	Délégué désigné	Répartition des frais
D1 Poule B	ESTRABLIN	VALLEE GRESSE 2	BOULORD Jean Marc	Caisse de Péréquation
D2 Poule A	PONTCHARRA	FC2A	GUEDOUAR Ridha	Caisse de Péréquation
D2 Poule B	TUNISIENS SMH	BALMES NORD ISERE	DIASPARRA Guillaume MALLET MARC	Caisse de Péréquation
D2 Poule C	O LES AVENIERES	CHARVIEU 3	SOUDANI Hamid MORE Claude	Caisse de Péréquation
D3 Poule A	PAYS ALLEVARD	2 ROCHERS	EL RHAFARI Réda BENZEGHIBA Tofik	Caisse de Péréquation
D4 Poule A	ST GEORGES COMMIERS	GRESIVAUDAN 2	DURAND Nicolas	Frais au Club ST GEORGES COMMIERS
D4 Poule B	BEAUCROISSANT	NOYAREY 2	HUGOT Daniel	Caisse de Péréquation
D4 Poule D	VELANNE	CASSOLARD	AHMED-HEZAM ZINE	Caisse de Péréquation

COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION

RÉUNION COMMISSION DU 01 OCTOBRE 2019

Président : M. MALLET

Présents : M., MONTMAYEUR, JP BERT, H GIROUD GARAMPON

COURRIERS

Du club de l'USVO sur l'excellent accueil du club de Bourg d'Oisans en championnat seniors D4

BONUS MALUS

Le bonus-malus seniors est à jour au PV numéro 454 sur le site du District de l'Isère Football

Article 62-2-2 des règlements généraux du District concernant le Bonus/malus.....

Les clubs **peuvent contrôler régulièrement** leurs décomptes et prendre ainsi rapidement contact avec la Commission Ethique du District de l'Isère de Football afin d'obtenir d'éventuelles informations ou précisions, ou après contrôles, d'éventuelles modifications

RECIDIVE CLUBS

Le tableau à jour au PV numéro 452 est sur le site.

Les clubs ont reçu l'information sur la boîte mail officielle du club dès la parution de la sanction et le PV de la commission éthique a repris ces informations tout au long de la saison.



FairPlay

DELEGUES CLUBS

Comme toutes les saisons vous devez nous transmettre votre liste de personnes désignées par votre club afin d'assumer la fonction de délégué club.

Nous vous demandons de bien vouloir faire l'effort de nous transmettre votre liste en indiquant votre **numéro d'affiliation** ainsi que le nom et **numéro de licence** de chacun. Une liste par ordre alphabétique nous faciliterait beaucoup le travail.

Nous vous validerons les vignettes dès lors que toutes les personnes désignées auront leur licence validée et aucune validation partielle ne sera effectuée.

Liste validée : Miribel ; St Joseph de Rivière ; Asieg ; Beauvoir Royas ; Sud Isère ; Seyssins ; Bizonnes ; Lauzes ; St Paul de Varcès ; Billieu. Thodure ; Oyeu ; Fontaine ; La Murette ; Saint Antoine, Moirans ; Turcs de la Verpillère Four ; Pays Alleverd ; Ruy Montceau ; ND de Mesage ; Eyzin St Sorlin ; Flachères , L.C.A ; Voiron-Moirans ; Chabons ; Vallée de la Gresse ; Pierre Chatel ; Poisat ; Estrablin ; Tignieu ; Velanne ; St Cassien

Liste non validée : VerSau ; UNIFOOT ; Manival ; Tullins, Vézeronce, St Quentin ; Reventin

Nous vous conseillons de prendre connaissance de l'article 44 des Règlements du District.



COMMISSION FEMININES

RÉUNION DU MARDI 1ER OCTOBRE 2019

Président : Jacques Issartel

Présent : Thierry Truwant

Boîte mail officielle : feminines@isere.fff.fr

COURRIERS : ECHIROLLES, GR NIVOLAS/ TOUR ST CLAIR, EYBENS, ASF PORTUGAL, 4 MONTAGNES, CLAIX, VAREZE, GAPS , ARTAS CHARANTONNAY, RACHAIS, ESTRABLIN, GUCFF, CORBELIN, ST CASSIEN, ISLE D' ABEAU.

RAPPEL : Toute demande faite par un autre moyen que la boîte mail officielle du club n'est plus prise en compte.

La commission rappelle que les courriers FEMININES doivent être envoyés à la commission féminine et non à la sportive !

L'erreur de boîte oblige systématiquement le secrétariat à rediriger vos courriers !!

Merci pour elle de bien vouloir envoyer vos mails Féminins directement à la commission Féminine.

LORS DES RENCONTRES DE COUPE OU DE CHAMPIONNAT LE PORT DES BOUCLES D'OREILLES ET DES PIERCINGS MEME STRAPPES EST **STRICTEMENT INTERDIT DE MEME QUE LE PORT D'UN COUVRE CHEF** (circulaire 4.02 juillet 2014)

Tout manquement relatif à la circulaire ci-dessus pourra faire l'objet de réserves par le club adverse ou un officiel (respect de l'article des règlements généraux FFF portant sur la tenue des joueuses et joueurs) ; ces réserves seront traitées par la commission des règlements Seul sera autorisé le maintien des cheveux par un dispositif qui ne soit pas dangereux ni pour la joueuse, ni pour ses partenaires ou adversaire

DEROGATION

La dérogation pour permettre à 3 U16 et 3 U17 d'évoluer en seniors est reconduite pour l'année 2019 / 2020 avec l'accord du médecin fédéral

U 18

Les catégories d'âge parues sur le site du district ne concernent que les U18 à 11

L'article 5 précise :

Pour les U 18 jouant à 8, dans cette catégorie, il est toujours possible de faire jouer des U14, U15, U16, U17 et U18

NOUVEAUTE

Depuis l'Assemblée Fédérale de juin 2019, les U16F peuvent jouer en U15G

U 18 A 8

ISLE D'ABEAU : inscription d'une équipe, incorporée en poule D

COUPE MONIQUE BERT

1e Tour le 20 octobre
Tirage sur le site

Le Président J. Issartel
06 34 87 23 55

COMMISSION FOOT ENTREPRISE

REUNION DU MARDI 1^{er} OCTOBRE 2019

Présents : Patrick MONIER - Farid EL MASSOUDI.

CORRESPONDANCE

Courriel Commission Foot Entreprise :

foot-entreprise@isere.fff.fr

21. Seyssins : noté, inscription une équipe en Senior A 8 et Entreprise.

22. Abbaye : noté, inscription une équipe en Senior A 8 et Entreprise.

23. Mr Mourad FARES, arbitre : noté, remerciements.

24. GSE : noté (coupe nationale foot entreprise).

25. CD Varcès : noté (coupe nationale foot entreprise).

26. Laurafoot : noté (coupe nationale foot entreprise).

27. Belledonne : noté (Laurafoot).

28. ASPTT Grenoble : noté, demande d'inscription une équipe en Senior A 8 et Entreprise, accord.

COORDONNEES

Arbitres : Riad NASRI, 06.21.62.45.26.

Règlements : Jean-Marc BOULORD, 06.31.65.96.77.

Terrains ville de Grenoble : Dominique BOENIGEN, 06.07.24.82.69.

COUPE NATIONALE FOOT ENTREPRISE

Sous réserve homologation des résultats.

Tour Régional. GSE (38) – CEA Grenoble (38) : 5 - 2 (2-0). Match joué le 30/09/2019 à Grenoble.

Tour Régional. ASPTT Grand Valence (26) – Air Liquide (38) : 4 - 5 (3-0). Match joué le 30/09/2019 à Valence.

Tour Régional. AS SFAM (26) – CD Varcès (38).

Jeudi 03/10/2019 ou jeudi 17/10/2019, 20h30. Stade de la Paillère, Romans-sur-Isère (26).

Prochain tour : 1/32^{èmes} de finale. Tirage au sort des **32^{èmes}** de finale de la Coupe Nationale Foot Entreprise jeudi 24/10/2019 à 16h30 au siège de la FFF à Paris. Matches samedi 16/11/2019 à 15h00.

FOOT ENTREPRISE A 11, D1

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

J01. CEA 1 ST – Belledonne (sous réserve).

Rectificatif horaire. Lundi 07/10/2019, 20h15. Jean Jullien, Sassenage.

J01. ASPTT 3 Sifac – GSE.

Lundi 07/10/2019, 20h00. Bachelard, Grenoble.

J01. Air Liquide – ASPTT 2 ST.

Lundi 07/10/2019, 20h30. Paul Vieux-Melchior, Sassenage.

J01. ASPTT 1 La Poste – CEA 2 Grenoble.

Lundi 07/10/2019, 20h00. Espagnac, Grenoble.

J01. Exempt : CD Varcès.

J02. ASPTT 2 ST – CEA 1 ST.

Lundi 21/10/2019, 20h00. Stade de la Dent de Crolles, Crolles.

J02. GSE – CD Varcès.

Lundi 21/10/2019, 20h00. Espagnac, Grenoble.

J02. Belledonne – ASPTT 1 La Poste.

Lundi 21/10/2019, 20h00. Bachelard, Grenoble.

J02. CEA 2 Grenoble – Air Liquide.

Lundi 21/10/2019, 20h15. Jean Jullien, Sassenage.

J02. Exempt : ASPTT 3 Sifac.

COUPES DE L'ISERE FOOT ENTREPRISE A 11

Le **tirage au sort** des poules a été effectué ce mardi 01/10/2019 par **Bernard GELMO**, membre de la commission Futsal.

Poule A : Belledonne - ASPTT 2 ST - Exempt - CEA 2 Grenoble - ASPTT 3 Sifac.

Poule B : Air Liquide - ASPTT 1 La Poste - GSE - CD Varcès - CEA 1 ST.

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

A01. Belledonne – ASPTT 2 ST.

Lundi 14/10/2019, 20h00. Stade de la Dent de Crolles, Crolles.

A01. CEA 2 Grenoble – ASPTT 3 Sifac.

Lundi 14/10/2019, 20h15. Jean Jullien, Sassenage.

B01. Air Liquide – ASPTT 1 La Poste.

Lundi 14/10/2019, 20h30. Paul Vieux-Melchior, Sassenage.

B01. GSE – CD Varcès.

Lundi 14/10/2019, 20h00. Espagnac.

B01. Exempt : CEA 1 ST.

COUPES DE L'ISERE SENIOR A 8 ET ENTREPRISE

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

Matches à jouer semaine du 07 au 10/10/2019

T01. Métropolitains – Umicore.



Lundi 07/10/2019, 20h00. Bachelard, Grenoble.

T01. Deux Rochers 2 – Eybens.

T01. Billeu – Saint-Martin d'Hères.

T01. Fasson – Saint-Paul-de-Varces.

T01. Touvet-Terrasse – Deux Rochers 1.

T01. Fontaine Les Iles – Saint-Martin d'Uriage 1.

T01. Jarrie-Champ – Seyssins.

T01. Exempt : Abbaye.

FOOT SENIOR A 8 ET ENTREPRISE, D1

Composition de la poule championnat D1 :

1 poule de 10, matches aller/retour. 7 équipes engagées : Deux Rochers 1, Eybens, Fasson, Jarrie-Champ, Métropolitains, Saint-Martin d'Hères, Saint-Martin Uriage et 1 exempt (Exempt 1).

Composition de la poule championnat D2 : 1 poule de 10, matches aller/retour. 8 équipes engagées : Abbaye, Billeu, Deux Rochers 2, Fontaine Les Iles, Saint-Paul-de-Varces, Seyssins, Touvet-Terrasse, Umicore Foot et 2 exempts (Exempt 1, Exempt 2).

Calendrier championnat D1 :

Matches aller,

J01) 14-17/10/2019. J02) 21-24/10/2019.

J03) 04-07/11/2019. J04) 25-28/11/2019.

J05) 02-05/12/2019. J06) 16-19/12/2019.

J07) 13-16/01/2020.

Matches retour,

J08) 27-30/01/2020. J09) 03-06/02/2020.

J10) 17-20/02/2020. J11) 09-12/03/2020.

J12) 16-19/03/2020. J13) 23-26/03/2020.

J14) 06-09/04/2020. Play-off et Play-down.

Calendrier championnat D2 :

Matches aller,

J01) 14-17/10/2019. J02) 21-24/10/2019.

J03) 04-07/11/2019. J04) 25-28/11/2019.

J05) 02-05/12/2019. J06) 16-19/12/2019.

J07) 13-16/01/2020. J08) 27-30/01/2020.

J09) 03-06/02/2020.

Matches retour,

J10) 17-20/02/2020. J11) 09-12/03/2020.

J12) 16-19/03/2020. J13) 23-26/03/2020.

J14) 06-09/04/2020. J15) 20-23/04/2020.

J16) 11-14/05/2020. J17) 25-28/05/2020.

J18) 08-11/06/2020.

Rappel : les dates indiquées sur les feuilles de match correspondront aux dates du jeudi.

FOOT SENIOR A 8 ET ENTREPRISE, D1

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

Matches à jouer semaine du 14 au 17/10/2019

J01. Eybens – Saint-Martin d'Uriage.

J01. Jarrie-Champ 1 – Fasson.

J01. Saint-Martin d'Hères – Deux Rochers 1.

J01. Exempt : Métropolitains.

Matches à jouer semaine du 21 au 24/10/2019

J02. Fasson – Saint-Martin d'Hères.

J02. Saint-Martin d'Uriage – Métropolitains.

J02. Deux Rochers 1 – Jarrie-Champ.

J02. Exempt : Eybens.

FOOT SENIOR A 8 ET ENTREPRISE, D2

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

Matches à jouer semaine du 14 au 17/10/2019

J01. Deux Rochers 2 – Saint-Paul-de-Varces.

J01. Touvet-Terrasse – Umicore Foot.

J01. Billeu – Fontaine Les Iles.

J01. Seyssins – Abbaye.

Matches à jouer semaine du 21 au 24/10/2019

J02. Fontaine Les Iles – Deux Rochers 2.

J02. Abbaye – Touvet-Terrasse.

J02. Umicore Foot – Seyssins.

AJ13. Billeu – Saint-Paul-de-Varces.

Coordonnées correspondant Seyssins :
Sami ABDESSATAR, 07.86.86.19.65.



COMMISSION FUTSAL

T. 04.76.26.87.74

REUNION DU MARDI 1 OCTOBRE 2019

Présents : LOUIS J. - CARRETERO C. - GELMO B.
Excusée : M.J MUFFAT-JOLY

Adresse mail de la commission : futsal@isere.fff.fr

Pour tout renseignement, vous pouvez joindre
Mr CARRETERO Christophe : 06-99-88-64-01

COURRIERS :

AS Fontaine : Lu et noté.

INFO :

COUPE NATIONALE FUTSAL :

1° tour le 06/10/2019 :

Pays Voironnais (D1) / Futsal des Géants (R2).

Qualifiés pour le 2° tour le 13/10/2019 :

Espoir Futsal 38 (R2) ; Nuxerete Fs 38 (D1)

Championnat D1 :

1° journée (du 30/09 au 06/10/19):

Pays Voironnais Futsal 1 / Futsal O Rivois 1: A définir pour cause de Coupe Nationale Futsal (Gymnase Lafaille, Coublevie).

Futsal Picasso 1 / JOGA 2 : Le vendredi 04/10/19 à 20h00 (Gymnase Pablo Picasso, Echirolles).

L'Arbre de Vie 1 / Nuxerete Fs 38 1 :
Le vendredi 04/10/19 à 20h30
(Gymnase COSEC, Bourgoin Jallieu).
Vie et Partage 2 / RC Virieu Futsal 1 :
Le samedi 05/10/19 à 17h00
(Gymnase Croix de Verrine, Grenoble).

Envoyez vos créneaux (jours et horaires des rencontres) et coordonnées du responsable d'équipe par Mail au DIF afin de renseigner le calendrier sur le site du district.

Championnat D2 :

1° journée (du 30/09 au 06/10/19):

Crolles Fc 3 / exempt

Exempt / Espoir Futsal 2

Fontaine As1 / Nuxerete Fs 38 2 : Le dimanche 06/10/19 à 15h00 (Gymnase j. Vallès, Fontaine).

Mistral Grenoble1 / Futsal des Géants 2 : Le vendredi 04/10/19 à 20h00 (Gymnase Ampert, Grenoble).

RCA Futsal 2 / Futsal Picasso 2 : Le dimanche 06/10/19 à 19h00 (Gymnase Le Vergeron, Moirans).

Envoyez vos créneaux (jours et horaires des rencontres) et coordonnées du responsable d'équipe par Mail au DIF

La Commission Futsal rappelle aux clubs qu'elle ne reçoit que sur rendez-vous



COMMISSION DES REGLEMENTS

TEL 04 76 26 82 96

REUNION DU MARDI 1° OCTOBRE 2019

Présent(e)s : M. BOULORD, Mme BLANC, REPELLIN, GALLIN

Absents excusés : MM. PINEAU, HUGOT, ROBIN

COURRIERS

A.S.F. PORTUGAIS : Les joueurs U12 ne peuvent pas jouer en U11.

Ils peuvent évoluer en catégorie U13. Avec la restriction : seulement 3 joueurs U11 par équipe U13.

A.S.F. PORTUGAIS: Une joueuse U12F pour évoluer en catégorie U11F ou U11G.

GF ARTAS-CHARANTONNAY : Demande d'éclaircissement : la dernière rencontre officielle est celle d'un match effectivement joué, match qui a eu un début et une fin.

US BEAUVOIR ROYAS : Votre deuxième équipe U13 apparaît bien avec l'entente BEAUVOIR.

ES MANIVAL : Merci de nous faire parvenir la feuille de match concernant la rencontre : RACHAIS / MANIVAL - U13 - Niveau 2 - POULE A pour le 8 octobre au plus tard.



DECISIONS

N°003 : CORBELIN US 3 / CESSIEU AS 2 – SENIORS – D5 – – MATCH DU 22/09/2019.

~~La Commission des Règlements communique au club de CESSIEU une demande d'évocation du club de CORBELIN sur la participation du joueur HERBIN CONTAMIN Frédéric, licence n° 2578622298, susceptible d'avoir participé à la rencontre en situation de suspension.~~

~~La Commission des Règlements demande au club de CESSIEU de lui faire part de ses observations avant le 4/10/2019, délai de rigueur.~~

La commission, pris connaissance de la demande d'évocation du club de **CORBELIN**, pour la dire recevable en application de l'art. 171.2 des R.G. de la FFF, et en ayant fait communication au club de **CESSIEU** afin de lui permettre d'apporter ses observations, ce que ce club a fait le 26/09/2019.

Considérant ce qui suit :

La décision en date du 28/08/2019 de la Commission de Discipline a suspendu le joueur de 1 match de suspension, , décision applicable à compter du 24/08/2019.

L'art 226 des R.G. de la F.F.F. – purge d'une suspension

« 1. La suspension d'un joueur doit être purgée lors des rencontres officielles effectivement jouées par l'équipe au sein de laquelle il reprend la compétition, même s'il ne pouvait y participer réglementairement (par exemple en application de l'article 167 des présents règlements).

Le joueur ne peut être inscrit sur une feuille de match avec une autre équipe de son club tant qu'il n'a pas purgé sa suspension au regard du calendrier de cette dernière ».

Ce joueur devait purger sa suspension le 22/09/2019.

Attendu qu'en application de l'art. 226.8 des R.G. de la FFF : *« La perte, par pénalité, d'une rencontre disputée par l'équipe de son club avec laquelle un joueur suspendu devait purger sa sanction, libère ce joueur de la suspension d'un match. Ce joueur encourt néanmoins une nouvelle sanction pour avoir évolué en état de suspension ».*

Dit que le joueur ne pouvait participer à la rencontre en rubrique.

Par ces motifs :

La C.R. donne match perdu par pénalité au club de CESSIEU pour en reporter le bénéfice au club de CORBELIN.

CESSIEU : (-1 (moins un) point, 0 (zéro) but)

CORBELIN : (3 (trois) points, 1 (un) but)

Score au moment de l'arrêt de la rencontre : 1 / 3

Inflige une amende de 107€ au club de CESSIEU pour avoir fait jouer un joueur suspendu,

Inflige une suspension de 1 Match ferme au joueur à compter du lundi 7/10/2019.

Transmet le dossier à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°7 : ECBF1 / RIVES SP2 - SENIORS – D3 – POULE B – MATCH DU 28/09/2019.

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de ECBF, pour la dire recevable. Joueurs brulés.

2^{ème} partie :

Après vérification de la feuille du dernier match de l'équipe supérieure du club de RIVES, il s'avère que ce club a respecté les dispositions de l'article 22 des règlements Sportifs du District.

La dernière rencontre officielle contre REVENTIN a eu lieu le 22/09 /2019.

Considérant que sur la feuille de match de cette rencontre, ne figure aucun des joueurs ayant évolué lors du match.

Par ce motif la C.R. rejette la réserve d'avant match comme non fondée et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°8 : GIERES / CROLLES – U15 – D3 – POULE A – MATCH DU 21/09/2019.

Dossier ouvert pour match non joué.

Considérant le courrier des deux clubs.

Par ces motifs, la CR donne match perdu par pénalité avec (moins un (-1) point, (zéro) but) aux deux équipes.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

ENTENTES

Article 2 - Ententes entre clubs / REGLEMENT CHAMPIONNAT JEUNES DISTRICT DE L'ISERE /

2-1 - Afin de permettre la pratique du football au plus grand nombre de jeunes joueurs possible et de remédier aux difficultés rencontrées par certains clubs pour constituer, dans une catégorie donnée, une équipe complète, le statut fédéral des jeunes a donné aux Ligues Régionales la possibilité d'autoriser la création d'ententes entre deux ou plusieurs clubs dans toutes les catégories de jeunes (garçons et féminines).

Le Comité de Direction de la LAuRAFoot fixé ainsi qu'il suit les modalités de ces «Ententes».

La demande est adressée au District concerné et doit comporter :

1. L'accord écrit de chaque club.
2. La ou les catégories d'âge pour lesquelles l'Entente est demandée.
3. La désignation du club responsable, seul reconnu pour la gestion sportive de l'Entente.
4. Les raisons précises nécessitant la création de cette Entente.

L'autorisation ne sera donnée que pour une seule saison.

Les Ententes ne peuvent participer qu'au seul championnat de District et sont soumises aux mêmes obligations financières que les équipes de clubs. **Toutefois, ces équipes ne pourront pas évoluer au niveau D1 de leur catégorie.**

Par raisons précises nécessitant la création de cette Entente, il faut entendre que les clubs n'ont pas l'effectif suffisant.

N°	Club 1	Club 2	Club 3/4	Club gestionnaire
U18				
1.18	ARTAS-CHARANTONNAY	BEAUVOIR ROYAS		ARTAS-CHARANTONNAY
2.18	F.C. LAUZES	F.C BALMES N.I.		F.C BALMES N.I.
3.18	E.C.B.F.	E. FOOT ETANGS		E.C.B.F.
4.18	C.A. GONCELIN	A.S GRESIVAUDAN		C.A. GONCELIN
5.18	A.S CESSIEU	SEREZIN DE LA TOUR		A.S. CESSIEU
6.18	O. COMMELLE	F.C. LIERS	C.S. FARAMANS	O. COMMELLE
7.18	US CASSOLARD	F.C. VIRIEU VALONDRAS		US CASSOLARD
8.18	F.C. VAREZE	F.C. COLLINES		F.C. VAREZE

U15				
1.15	ARTAS-CHARANTONNAY	BEAUVOIR ROYAS		ARTAS-CHARANTONNAY
2.15	F.C. LAUZES	F.C BALMES N.I.		F.C BALMES N.I.
3.15	E.C.B.F.	E. FOOT ETANGS		E.C.B.F.
4.15	F.C BREZINS	E.S. IZEAUX		E.S. IZEAUX
5.15	ST CHABONS	A.S OYEU		A.S OYEU
6.15	A.S CESSIEU	SEREZIN DE LA TOUR		A.S. CESSIEU
7.15	O. COMMELLE	F.C. LIERS	C.S. FARAMANS	O. COMMELLE
8.15	A.S GRESIVAUDAN	C.A GONCELIN		A.S. GRESIVAUDAN
9.15	US CASSOLARD	F.C. VIRIEU VALONDRAS		US CASSOLARD



U13				
1.13	BEAUVOIR ROYAS	ARTAS-CHARANTONNAY		BEAUVOIR ROYAS
2.13	ST CHABONS	A.S OYEU		ST CHABONS
3.13	A.S CESSIEU	SEREZIN DE LA TOUR		A.S. CESSIEU
4.13	O. COMMELLE	C.S. FARAMANS		C.S. FARAMANS
5.13	F.C VIRIEU-VALONDRAS	CASSOLARD PASSAGEOIS		F.C VIRIEU-VALONDRAS
6.13	UNIFOOT	C.S FOUR		UNIFOOT
7-13	US BATIE DIVISIN	F.C. VELANNE		US BATIE DIVISIN
8-13	FORMAFOOT BIEVRE VALLOIRE	UNION SPORTIVE THODURE		FORMAFOOT BIEVRE VALLOIRE
9-13	ASF BROURBRE	LA BATIE MONTGASCON		LA BATIE MONTGASCON

U11-U10				
1.11	E.C.B.F.	E. FOOT ETANGS		E. FOOT ETANGS
2.11	ST CHABONS	A.S OYEU		ST CHABONS
3.11	C.A. GONCELIN	1, 2, 3, BOUGE		C.A. GONCELIN
4-11	FORMAFOOT BIEVRE VALLOIRE	UNION SPORTIVE THODURE		FORMAFOOT BIEVRE VALLOIRE
5-11	ASF BOURBRE	LA BATIE MONTGASCON		ASF BOURBRE
6-11	F.C. VAREZE	F.C. COLLINES		F.C. VAREZE
7-11	US LE BOUCHAGE PASSINS	OLYMPIQUE LES AVENIERES		US LE BOUCHAGE PASSINS

U18 F				
1.18.F	L.C.A. FOOT 38	E.S. IZEAUX		L.C.A. FOOT 38
2-18F	SAINT SIMEON DE BRESSIEUX	FCSA FOOTBALL		SAINT SIMEON DE BRESSIEUX

FEMININES à 8 SENIORS				
1.SF8	F.C. LAUZES	F.C BALMES N.I.		F.C. LAUZES
2.SF8	UNIFOOT	C.S. FOUR		C.S. FOUR

FEMININES SENIORS				
1.SF	L.C.A. FOOT 38	E.S. IZEAUX		L.C.A. FOOT 38

CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE AU 16 SEPTEMBRE 2019

(Clubs débiteurs de plus de 100 €)

17-3 – Procédures et Sanctions :

a) En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des Règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 3 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.

Les clubs ci-dessous se verront retirer 3 (trois) points au classement concernant toutes leur équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier (ci-dessus), avec date d'effet le 30 Septembre 2019.

539465 MISTRAL FC (sous réserve d'encaissement)
560144 FC VIRIEU VALONDRAS (sous réserve d'encaissement)
582106 EYZIN SAINT SORLIN FC (sous réserve d'encaissement)
760107 VOUREY FOOT (sous réserve d'encaissement)
518931 NIVOLAS CS (sous réserve d'encaissement)
536259 ST MAURICE L'EXIL (sous réserve d'encaissement)
582776 FC AGNIN (sous réserve de virement)
611524 BELLEDONNE MEYLAN (sous réserve d'encaissement)

PRESIDENT
Jean Marc BOULORD
06 31 65 96 77

SECRETAIRE
Aline BLANC



COMMISSION SPORTIVE ET COUPES

RÉUNION DU 1 OCTOBRE 2019

Présent(e)s : A. Brault / L. Mazzoleni / F. Agaci / G. Bouat / D. Guillard / D. Marchal / B. Buosi / C. Maugiron / A. Remli

Adresse mail de la commission : sportive@isere.fff.fr

U10 U10/U11 U11

U11 : US Jarrie Champ, nous ne pouvons pas vous intégrer en poule B

U10 : US Jarrie Champ, nous vous avons intégré en poule L

U10-U11 Journée 5 : Mettre CLAIX à la place de Exempt

Les plateaux sont clôturés sauf dans le cas d'une inscription supplémentaire qui pourrait prendre la place d'un exempt, en l'occurrence dans la zone géographique de la poule concernée

Nous remercions les clubs pour leur compréhension suite à tous les changements et modifications qui ont eu lieu, en trois semaines. **Et maintenant place au football**

Responsable Claude MAUGIRON
Tél : 07 77 20 71 86

U15 A 8

A ce jour sur tout le territoire du district 9 équipes sont inscrites. Ce constat ne permet pas à la commission sportive de proposer une compétition viable.

2 possibilités s'offrent aux neuf équipes inscrites à savoir : BOURG OISANS / CHARVIEU 3 / FONTAINE 2 / MURETTE 3 / RACHAIS 2 / SAINT SIMEON BRES-SIEUX / MANIVAL 3 / TOUVET TERRASSE / BAJA-TIERE.

1/ Mettre ces inscriptions en attente de la fin de la 1^{ère} phase des U15 à 11, ce qui peut permettre à des équipes ayant fait forfait général en U15 à 11 1^{ère} phase d'inscrire une équipe à 8. La commission pourrait alors créer une compétition à 8

2/ Pour les équipes inscrites à 8 à ce jour, voir si une possibilité de passer à 11 en seconde phase ou travailler sur une entente avec un autre club pour jouer à 11 en 2^{ème} phase

Responsable : DAN MARCHAL, Tel : 06.24.79.26.38



U15 A 11

D2 : Poule C : GPT FURE ISERE forfait général

D 3 : Poule A : Crolles 3 / Gières 2 du 21/09/2019 dossier transmis à la commission des règlements pour suite à donner (match non joué)

Poule B : BAJATIERE forfait général

Poule D : SASSENAGE 2 forfait général

Poule E : VERSAU forfait général

Responsable : DAN MARCHAL, Tel : 06.24.79.26.38

U20

Balmes Nord Isère est en inactivité pour la saison 2019/2020

Inscription de Seyssinet 2

- Poule A : Seyssinet 2 prend la place de l'exempt, le match du 05/10 sera Seyssins 2 / Seyssinet 2 à 17h30

- Poule A : Journée 1 du 21/09/19 Eybens 2 / Seyssinet 2 est reprogrammé au 02/11/19

Responsable B. BUOSI, tel : 06.74.25.85.94

U18

Izeaux est en inactivité pour la saison 2019/2020

USVO : Nous ne pouvons accorder une dérogation pour jouer sur votre terrain au stade du village olympique ce terrain étant classé au niveau 6 il faut un terrain en niveau 5 pour les D1

Challenge U18 : Il a été décidé d'organiser un challenge pour toutes les équipes réserves ne pouvant participer à la coupe de l'Isère U18, le premier tour de ce challenge est programmé le 10 Novembre

D3 : les équipes n'ayant pas joué lors de la première journée voient leur match reporté suite à une décision du Bureau merci de consulter le site.

D3 : Poule C le match Claix / Echirolles Surieux journée 1 du 14/09 est à jouer en semaine merci de nous communiquer la date et l'heure.

D2 et D3 Seconde phase : Afin de garantir aux premiers de chaque poule de D3 d'accéder à la D2, il sera procédé à la modification suivante :

D2 : composé des 3 premiers de chaque poule de D2 Phase 1, des 1° de D3 phase 1 et des 2 meilleurs 4° de D2 phase 1 pour composer 3 poules de 8.

D3 : le reste des équipes par poule de 7 ou 8 selon le nombre d'inscrit.

Responsable B. BUOSI, tel : 06.74.25.85.94

SENIORS

D1 Poule A : Eybens 2 / Charvieu 2 : à ce jour pas de réponse de Charvieu sur un passage à 18h00 de l'horaire du match, la rencontre reste donc samedi 05 octobre à 20h00.

D2 poule A : Courrier de Four match du 15/12/19 : Il n'est pas possible de donner suite à votre demande, il vous appartient de trouver un terrain de repli homologué, si le club adverse ne veut pas inversé

D5 poule F : St Hilaire de la Cote 2 remplace exempt. Les matchs pour cette équipe des deux premières journées ont été programmées

VETERANS

COURRIERS RECUS : CROLLES 2, CHIRENS, nous ne sommes pas en mesure de vous changer de poule. N'hésitez pas à mettre vos vœux en début de saison la prochaine fois, avant la composition des poules

Responsable : Amar REMLI,
tel : 06.28.32.60.35

Le Président
L. Mazzoleni

STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS

PLANNING WEEK-END

DU SAMEDI 12 OCTOBRE 2019 AU DIMANCHE 14 OCTOBRE 2019

STADE PAUL ELKAIM - TERRAIN FOOTBALL (GAZON)

samedi 12 octobre 2019

Plateau U6/U7

GF38 / AC POISAT / AJAT VILLENEUVE / AS BAJATIÈRE à 10h30

Plateau U6/U7

FC2A / CS VOREPPE / US ABBAYE FC / 2 ROCHERS à 13h30

TERRAIN UFRAPS - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTH)

samedi 12 octobre 2019

Match U13 N3

FC2A 2 / AC SEYSSINET 5 à 11h00

Plateau U11

FC2A / US GIÈRES / FC ECHIROLLES 2 à 10h30

Match U15

D1 FC2A / FC SUD ISÈRE à 13h30

Match U18

D1 FC2A / FC ST MARTIN D'HÈRES à 16h00

STADE PORTE VILLENEUVE - TERRAIN FOOTBALL (SYNTH.)

samedi 12 octobre 2019

Plateau U10

AJAT VILLENEUVE / AC SEYSSINET / GF38 2 à 10h30

Match U13 N1

AJAT VILLENEUVE / AC SEYSSINET 2 à 13h30

TERRAIN CHARLES MUNCH - TERRAIN FOOTBALL (SYNTHETIQUE)

samedi 12 octobre 2019

Plateau U10-U11

AS BAJATIÈRE / 2 ROCHERS FILLES / UOP 2 à 13h30

STADE BACHELARD - TERRAIN SYNTHETIQUE (rugby / foot à 8)

samedi 12 octobre 2019

Match U13 N3

ASIEG/GF38 5 à 13h30



STADE VAUCANSON - TERRAIN FOOTBALL (Synthétique)

samedi 12 octobre 2019

Plateau U8/U9

FC MISTRAL / FC ST MARTIN D'HÈRES / FC ÉCHIROLLES à 10h30

Plateau U11

FC MISTRAL / OC EYBENS / AC SEYSSINET 2 à 13h30

Match U15 D3

FC MISTRAL / FC ST MARTIN D'HÈRES 2 à 15h30

STADE STIJOVIC - TERRAIN N°1 FOOTBALL (GAZON)

samedi 12 octobre 2019

Match U13 N3

US ABBAYE 2 / AS BAJATIÈRE à 14h00

Match U15 D2

US ABBAYE / FC SEYSSINS 2 à 16h00

STADE STIJOVIC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (GAZON)

samedi 12 octobre 2019

Plateau U8/U9

US ABBAYE / FC ÉCHIROLLES / CS VOREPPE à 14h00

STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTHE)

samedi 12 octobre 2019

Match U18 D3

FC2A 2 / AJAT VILLENEUVE à 14h00

lundi 14 octobre 2019

Match Foot Entreprise

GSE / CD VARCES à 20h00

STADE VERCORS - TERRAIN N°1 FOOTBALL (SYNTH.)

samedi 12 octobre 2019

Plateau U10-U11

GF38 / AS FONTAINE / AS BAJATIÈRE à 10h30

Match U13 N1

GF38 2 / OC EYBENS à 14h00

Match U13 N1

GF38 / FC CROLLES à 14h00

Match Féminines U19 Nat.

GF38 / YZEURE ALLIER à 16h30

dimanche 13 octobre 2019

Match U14 R1

GF38 / O. ST GENIS LAVAL à 11h00

Match U15 R1

GF38 / O. ST GENIS LAVAL à 14h00

STADE ARGOUGES - TERRAIN SYNTHETIQUE

samedi 12 octobre 2019

Plateau U8/U9

ASIEG / GF38 / AS FONTAINE à 10h30

Match U18 D3

ASIEG / ES RACHAIS 2 à 14h00

STADE VILLAGE OLYMPIQUE - TERRAIN SYNTHETIQUE

samedi 12 octobre 2019

Plateau U11

USVO / OC EYBENS / AC SEYSSINET à 10h30

Plateau U10

USVO / AC SEYSSINET / GF38 à 10h30

Match U13 N3

USVO 3 / OC EYBENS 6 à 13h30

Match U13 N1

USVO / OC EYBENS 2 à 13h30

Match U15 D2

USVO 2 / FC2A 2 à 15h30

Match U15 D2

USVO / FC ST MARTIN D'HÈRES à 17h30

COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE

REUNION DU MARDI 1^{ER} OCTOBRE 2019

Présents : Mr. H. GIROUD-GARAMPON, F. NARDIN, J. DA CUNHA VELOSO. J. SABATINO.

Excusés : O. METE, C. FARRAT, D. FRANZIN.

ERRATUM :

Mr BOUTALEB Mohamed était licencié au club du FC 2A et non au club d'ECHIROLLES.

COURRIER

CLUB :

ARTAS-CHARANTONNAY : La licence de Mr BAYLE Maxence a été enregistrée après le 31 Août 2019, il ne peut pas vous représenter au statut de l'arbitrage pour la saison 2019/2020.

Le Président
H. GIROUD-GARAMPON

Le Secrétaire
F. NARDIN

COMMISSION TECHNIQUE

MARDI 01 OCTOBRE 2019

FORMATION CFF3 7-8 ET 14-15 OCTOBRE 2019
SASSENAGE

Session complète

Liste des inscrits

NOM PRÉNOM	CLUB
AHANGA TSHENGHE	A. S. PONTCHARRA
AZIZI MOHAMED	UNITE S. VILLAGE O. GRENOBLE
BAKHALK MEHDI	O.C. D EYBENS
BENABOURA HAVID	C.S. VOREPPE
BIESSY MATHIEU	F.C. DE LA VALLEE DE L'HIEU 38
BLANCHET SEBASTIEN	F.C. DE BILIEU
BOUHAZAMA KAMAL	UNITE S. VILLAGE O. GRENOBLE
BUISSON EMANUEL	FORMAFOOT BIEVRE VALLOIRE
CAM METIN	A.S.F. PORTUGAIS
DEBOULLE SERGE	A.S.F. PORTUGAIS
DONOSO CLAUDIO	A.J.AT. VILLENEUVE GRENOBLE
DONOSO MARCELO	O.C. D EYBENS
EHRET ALEXANDRE	CVL 38 FOOTBALL CLUB
GAYET JOHANN	A. S. DE DOMARIN
GERVASONI JEAN FRANCOIS	F.C. DES QUATRE MONTAGNES
GHARBI AYMEN	GRENOBLE FOOT 38



IMOUNGA LOUIS	A. S. PONTCHARRA
LA ROCCA HUGO	ENT.S. DU RACHAIS
MECHATI FAROUK	MISTRAL F.C. GRENOBLE
MENDEZ MATTHIEU	A. ITALIENNE EUROPEENNE GRENOBLE
MERLIN AXEL	FORMAFOOT BIEVRE VALLOIRE
MERMOZ THIERRY	E.S. DE MANIVAL A ST ISMIER
PULEIO GILLES	A. ITALIENNE EUROPEENNE GRENOBLE
STRAPPAZZON GREGORY	F.C. SUD ISERE
SYLLA MOHAMED	SAINT MARTIN D'HERES F. C.
TRAPIER CLEMENT	VALLEE DU GUIERS F.C.
VALADA CHRISTOPHE	E.S. DE MANIVAL A ST ISMIER
VANDAELE LAURENT	F.C. VAREZE
VARELAS MICHAEL	F.C. VALLEE DE LA GRESSE
VARGAS CEDRIC	U. S. BEAUVOIR ROYAS
VIVACQUA LUCIE	CLAIX F.
ZOUGAGH FARID	NOYAREY F.C.

INFO

Les sessions de formations et les certifications jusqu'à MI AVRIL 2020 sont ouvertes,
pensez à vous inscrire dès à présent

Important : Ne sont acceptés que 3 candidats du même club par formation

MODULE U9 DES 21 ET 22 OCTOBRE 2019 SIEGE DU CLUB DE MISTRAL 74 rue Anatole France 38100 Grenoble

Liste des inscrits

NOM	CLUB
ADJEL AZDINE	USVO
ANSELME ALEXIA	RIVES SP.
BABOULAZ THOMAS	E.S. DE MANIVAL A ST ISMIER
BALDUCCI LEO	AUESC BAJATIERE
BATTAGLIA DOMINIQUE	A.S. DE FONTAINE
BERNARD BOULAUD NICOLAS	F.C. CROLLES BERNIN
BLANC LOUISON	E.S. DE MANIVAL A ST ISMIER

BOUCHTAOUI RYAD	A. ITALIENNE EUROPEENNE GRENOBLE
BOUICH LORIS	F.C. COTE SAINT ANDRE
CHERAIEF NOURANE	A.S. SURIEUX ECHIROLLES
FATHALLAH TAREK	F.C. CROLLES BERNIN
GONCALVES NOEMY	RIVES SP.
GUYON SAMUEL	A. ITALIENNE EUROPEENNE GRENOBLE
HAMADA BRAHIM	F.C. ALLOBROGES ASAFIA
HARLE JULIEN	ASSOCIATION SPORTIVE VEZERONCE HUERT
KHEDIRI MEHDI	F.C. CROLLES BERNIN
KONDO LOUANA	USVO
LABESSE THEO	O. ST MARCELLIN
LAPOUILLE YAN	AUESC BAJATIERE
MAATAR LOUNES	SURIEUX ECHIROLLES
MOLTENI MURIEL	ASSOCIATION SPORTIVE VEZERONCE HUERT
RUIZ REMY	F.C. ALLOBROGES ASAFIA
SUGNY OCEANE	CLAIX F.
SY EL HADJ	A.S. SURIEUX ECHIROLLES
TLIBA FERIEL	F.C. ALLOBROGES ASAFIA
YANG CAMYLLE	O. ST MARCELLIN
YNNA JEREMY	U.S. DOLOMOISE
ZEGHOUANE ADEM	AUESC BAJATIERE

MODULE U11
DES 23 ET 24 OCTOBRE 2019
SIEGE DU CLUB DE MISTRAL
74 rue Anatole France
38100 Grenoble

Liste des inscrits

NOM	CLUB
ADJEL AZDINE	USVO
BALDUCCI LEO	AUESC BAJATIERE
BANGOURA ALEXANDRE	SURIEUX ECHIROLLES
BATTAGLIA DOMINIQUE	A.S. DE FONTAINE
BERNARD BOULAUD NICOLAS	F.C. CROLLES BERNIN
BOUABID KAISS	A.S. SURIEUX ECHIROLLES
BOUICH LORIS	F.C. COTE SAINT ANDRE
CHIBANE HEDI	ES DE MANIVAL
DANJOUX GUILLAUME	F.C. LA TOUR ST CLAIR
DIMITRIOU YANNIS	F.C. LA TOUR ST CLAIR
DREVET THEO	O. ST MARCELLIN (SOUS RESERVE LICENCE)
DUMONT FLAVIEN	F.C. BOURGOIN JALLIEU
FATHALLAH TAREK	F.C. CROLLES BERNIN
GUYON MATTHIEU	A. ITALIENNE EUROPEENNE GRENOBLE
HAMADA BRAHIM	F.C. ALLOBROGES ASAFIA



HARLE JULIEN	ASSOCIATION SPORTIVE VEZERONCE HUERT
KHEDIRI MEHDI	F.C. CROLLES BERNIN
KONDO LOUANA	USVO
LAPOUILLE YAN	AUESC BAJATIERE
MEZIANE REDA	A.S. SURIEUX ECHIROLLES
MOLTENI MURIEL	ASSOCIATION SPORTIVE VEZERONCE HUERT
REBAI AYOUB	A. ITALIENNE EUROPEENNE GRENOBLE
ROGER THIBAUT	O. ST MARCELLIN
ROTHIER JEREMY	A. S. DU GRESIVAUDAN
RUIZ REMY	F.C. ALLOBROGES ASAFIA
TETAZ RECEVEUR CLEMENT	O. ST MARCELLIN
TLIBA FERIEL	F.C. ALLOBROGES ASAFIA
YNNA JEREMY	U.S. DOLOMOISE
ZEGHOUE ADEM	AUESC BAJATIERE

INFORMATION IMPORTANTE CONCERNANT LES INSCRIPTIONS EN FORMATIONS (CFF, MODULES COMPLEMENTAIRES)

Note officielle de l'IFF et de la DTN Tout détenteur d'une licence dirigeant souhaitant s'inscrire à une formation d'éducateur (CFF- Modules complémentaires) devra fournir un certificat médical de « non contre-indication à la pratique et à l'encadrement du football » datant de moins d'un an.

FORMATIONS NOUVEAUTES 2019-2020

Inscription aux certifications

2018-2019	2019-2020
1^{ère} inscription : automatique par le District suite à la formation initiale	1^{ère} inscription : <u>en ligne sur notre site (rubrique formations)</u> par le club ou le stagiaire suite à la formation initiale Date butoir inscription : J- 40 de la date de la certification Maximum : 3 éducateurs par club Retour rapport stage : J-10
2^{ème} inscription ou plus (suite à échec au 1 ^{er} passage ou absence) : demande de réinscription par mail au District	2^{ème} inscription ou plus (suite à échec au 1 ^{er} passage ou absence) : <u>Inscription en ligne sur notre site (rubrique formations)</u> par le club ou le stagiaire Date butoir inscription : J- 40 de la date de la certification Maximum : 3 éducateurs par club Retour rapport stage : J-10

COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

RÉUNION DU MARDI 01 OCTOBRE 2019

PRESIDENT : CHASSIGNEU GUY

Membres CDTIS : BALDINO CATALDO - TOUILLON JEAN FRANCOIS – MOREL FREDERIC

Infos Commission : Pour joindre la Commission : Le lundi de 10h à 15h30. Tél : 04 76 26 82 95

Courriers : Destinés à la CDTIS sont à adresser à : terrains@isere.fff.fr

Courriers envoyés :

MAIRIES : BEAUVOIR - DOMARIN - ECHIROLLES – MEYRIE – ST ALBAN DE ROCHE - SEYSSINET

LAURA FOOT : ECHIROLLES

CLUBS : BEAUVOIR – DOMARIN – ESPOIR FUTSAL 38

Courriers reçus :

MAIRIES : CROLLES - ECHIROLLES – FROGES –

REVENTIN

CLUBS : CS FOUR - FC COTE ST ANDRE – US MONTGASCONNAISE - US REVENTIN – US RUY MONTCEAU

Demande d'Avis Préalable:

CHAMP SUR DRAC -SEPTME

Confirmation de classement :

- **Eclairage :** GRENOBLE (ELKAIM) 15/10/2019 /
- ST ALBAN DE ROCHE (Gymnase) 3/10/2019
- **Installation Sportive :** BEAUVOIR de MARC (Municipal) 3/10/2019
- **Gymnase :** GRENOBLE (JEAN PIERRE MOTTE) 8/10/2019

Dérogations : - Club de **PONTCHARRA** peut utiliser l'installation Sportive « ILE FRIBAUD » suite au courrier de la Mairie de PONTCHARRA pour la mise aux normes au niveau 5 de cette installation pour la saison 2019/2020.

Club **FC LA COTE ST ANDRE (U15 et U18D1)** pour utiliser l'installation Sportive Terrain synthétique avec vestiaires du gymnase.

Club de **FROGES** suite aux problèmes rencontrés sur le terrain principal « MARIUS MARAIS » (pelouse dégradée), le club de FROGES peut utiliser son terrain annexe (**Stabilisé**) pour ses rencontres officielles. Cette aire de jeu va obtenir le classement de niveau 6.

CONFORMITE DE VOS INSTALLATIONS SPORTIVES

La **CDTIS** rappelle aux clubs que pour participer aux rencontres officielles, les Installations Sportives doivent être classées suivant le règlement des Terrains et Installations Sportives approuvé par l'Assemblée Générale de la FFF en date du 31 mai 2014, est exigée par le règlement de la compétition. Dans le cadre du Règlement de la FFF et selon le code du Sport (art.L.131.16), une installation utilisée pour l'organisation d'une manifestation ouverte à ses licenciés(es) en compétition officielle doit être classée.

RAPPEL : ACCESSION

Dans le cadre d'une accession au niveau supérieur de compétition, la mise en conformité au présent règlement devra être réalisée dès la 1^{ère} année, possibilité de renouveler 1 voire 2 ans.

Le délai prévu, en ce cas fera l'objet d'un échéancier entre le propriétaire de l'installation Sportive et la CDTIS, signé par les deux parties dès la première année d'accession.

Il a été établi des niveaux de classement en correspondance avec le niveau de compétition recommandée suivant les RG du District de l'Isère (art. 40)



Art 40.1 : Les Installations Sportives des clubs opérant en **D1** et **D2** seniors masculins du District de l'ISERE doivent être classées de **Niveau 5**.

Note : Les Installations Sportives des clubs jouant à onze en **D1**, féminine ainsi qu'en U19, U17, et U15 doivent être classées de **Niveau 5**.

	Correspondance Compétition Seniors masculins	Compétition Seniors féminines ainsi que U19 / U17 / U15
Niveau 5	D1 –D2	D1
Niveau 6	D3 à D5	D2 - D3
Niveau Foot à 11	Autres	
4 Niveaux pour les terrains de football réduit	Foot A8, Foot A5, Foot A4, Foot A3	

Rappel : Installations Sportives :

1 - Dans le cas d'intempéries avec des aires de jeux impraticables, utiliser le ou les terrains de **replis classés** à votre disposition. Article 40 des RG District de l'ISERE.

2 – La configuration de l'installation sportive doit permettre d'assurer la sécurité du public et des acteurs de chaque rencontre. L'organisateur d'une manifestation sportive est responsable de la sécurité des participants ainsi que de celle du public dans l'enceinte de l'installation sportive

La Commission des Terrains et Installations Sportives se tient à votre disposition pour vous conseiller sur la réglementation et la mise en conformité de vos installations.

NOUVEAUX DISPOSITIFS F.A.F.A SAISON 2019 / 2020

Présents : Michel MUFFAT-JOLY – Guy CHASSIGNEU – Jacques RAYMOND

Courriers: ECHIROLLES – MEYLAN - MEYRIE – ST MARTIN D'HERES

Note aux clubs : Il est demandé à tous les clubs de faire suivre les informations ci-dessous aux municipalités, collectivités qui ont des projets (**d'Equipements, de Transports et d'Emploi sur la saison 2019/2020**).

De prendre contact avec la Commission FAFA pour étudier la faisabilité du projet.

Courriers adressés par mail : terrains@isere.fff.fr

Important : Pour tous les travaux d'équipements importants (**Aire de jeu, Vestiaires, Eclairages**) il est impératif de faire une **demande d'Avis Préalable avant de faire une demande FAFA**.

Avis préalables :

- Demande d'avis préalable pour une installation sportive
- Demande d'avis préalable pour un éclairage

Renvoyez-les, accompagnés des pièces complémentaires, à la CDTIS-ISERE (pour trouver).

Ne pas attendre le mois d'avril 2020 pour présenter les dossiers FAFA, il sera trop tard

Les Nouveaux dispositifs « FAFA 2019 – 2020 », peuvent être consultés sur la page d'accueil du District de l'ISERE

Les Nouvelles Fiches Projet 2019-2020

https://isere.fff.fr/wp-content/uploads/sites/102/2018/10/cdc_fafa_emploi_clubs_2019_2020.pdf

https://isere.fff.fr/wp-content/uploads/sites/102/2018/10/cdc_fafa_equipement_clubs_collectivites_2019_2020.pdf

https://isere.fff.fr/wp-content/uploads/sites/102/2018/10/cdc_fafa_terrains_beach_soccer_2019_2020.pdf

https://isere.fff.fr/wp-content/uploads/sites/102/2018/10/cdc_fafa_terrains_foot5_2019_2020.pdf

https://isere.fff.fr/wp-content/uploads/sites/102/2018/10/cdc_fafa_terrains_futsal_exterieur_2019_2020.pdf

https://isere.fff.fr/wp-content/uploads/sites/102/2018/10/cdc_fafa_transport_clubs_2019_2020.pdf

Ce dispositif est ouvert à la fois aux instances Fédérales ainsi qu'aux clubs affiliés à la FFF et également, aux collectivités locales pour le dispositif « Équipements ».

Nous vous invitons à suivre le lien ci-après, <https://www.fff.fr/fafa>, afin de découvrir la page interactive où vous trouverez toutes les informations pratiques et les différentes natures de projets éligibles au dispositif FAFA : constitution d'un dossier, pièces à fournir, fiche-projet.

D'autre part, dans le cadre du partenariat établi entre la LAuRAFoot et la Région Auvergne-Rhône-Alpes, les projets « équipements » portés par les collectivités ou les clubs peuvent prétendre à l'attribution d'une aide financière complémentaire allouée par le Conseil Régional au titre du schéma de cohérence régionale du football en joignant à leur demande FAFA le document suivant :

Formulaire de demande de subvention Région Plan Football. Formulaire à demander à la commission

RAPPELS :

L'instruction des dossiers F.A.F.A doit exclusivement s'effectuer via l'outil informatique.

La commission F.A.F.A du District de l'ISERE tient à préciser que tout dossier transmis qui sera jugé administrativement incomplet, sera automatiquement renvoyé au porteur de projet. Le porteur de projet disposera **d'un délai d'un mois** à compter de la notification du rejet de sa demande pour présenter à nouveau un dossier complet.

